L'AMI DU CLERGÉ

Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur
Chan. R. DESVOYES, Codirecteur

70e ANNEE (7e Serie)
N° 12. — 24 Mars 1960

CHRONIQUE DE LITURGIE

SOMMAIRE

But la Chronique.

I. CONGRÈS DE L'ÉTÉ 1959. — 1. Espagne, Autriche, Italie, Allemagne. Le Congrès liturgique missionnaire de Nimègue. — 2. Le Congrès du Cinquantenaire à Louvain et le numéro spécial des *Quest. Lit. et Par.* (Rousseau, Moeller, Vandenbroucke). — 3. La Session du C. P. L. à Versailles (Mgr Jenny, Martimort, Journel, Duhamel, Roguet, Louvel, Gélineau, Picard, Nassoy).

II OUVRAGES. — 1. Dom C. Vagaggini, *Initiation théologique à la liturgie.* — 2. *Etudes Grégoriennes,* vol. 3 (Gajard, Frénaud). — 3. A. Chavasse, *Le Sacramentaire gélasien.* — 4. Dom Salmon, *Les « Tituli Psalmorum » des manuscrits latins.* — 5. *Pastorale liturgique en Chrétienté missionnaire* (Hofinger, Kellner, Brunner, Seffer).

La multiplication des travaux relatifs à la liturgie, la richesse des études qui paraissent dans les revues spécialisées ont fait désirer la parution régulière ici-même d'une chronique de liturgie. Non pas que, jusqu'ici, l'*Ami* ait négligé cet important secteur de la science et de la vie ecclésiastique — les nombreuses consultations liturgiques témoignent du contraire, aussi bien que les recensions et comptes rendus, — mais il a paru souhaitable que, périodiquement, les lecteurs pressés puissent faire un tour d'horizon aussi complet que possible de la question liturgique. Ces pages n'ont d'autre ambition que de leur faciliter la tâche.

Trois secteurs seront successivement examinés : I. Le mouvement liturgique ; — II. Les principaux ouvrages ; — III. Les publications périodiques de langue française. Le point de départ choisi pour I et III est le 1er juin 1959 de manière à englober le 2e semestre de 1959 et le commencement de l'année liturgique 1959-1960. Quant aux ouvrages (II) seront recensés les plus importants parmi ceux qui sont parvenus à la rédaction, à dater de l'ouverture de cette chronique.

Pour commencer, peut-on mieux faire que de présenter d'abord deux citations extraites des encycliques récentes de S. S. Jean XXIII ? La première provient de l'encyclique *Sacerdotii nostri* pour le Centenaire du Curé d'Ars et montre que la fonction première du prêtre est de réaliser dans sa communauté paroissiale une vie de culte intense : « Qu'est-il l'apostolat du prêtre, considéré dans son action essentielle, si ce n'est de réaliser, partout où vit l'Eglise, le rassemblement autour de l'autel d'un peuple uni dans la foi, régénéré et purifié ? » (1-8-59, *Oss. Rom.*, édit. franç. n° 32).

La seconde suggère que la liturgie comprise et vécue par une communauté consciente devient pour celle-ci la source véritable de la vie chrétienne et l'aliment de la charité : « L'union dans la prière et dans la participation active à la célébration des mystères divins de la liturgie de l'Eglise contribue d'une manière particulièrement efficace à la plénitude et à la richesse de la vie chrétienne dans les individus et dans la communauté. C'est un moyen admirable pour se former à cette charité qui est le signe distinctif des chrétiens. »

I. — CONGRES DE L'ETE 1959

1. — Congrès et Sessions d'Etudes se sont multipliés au cours de l'été 1959, surtout aux mois de juillet et d'octobre. Nous dirons quelques mots seulement des congrès étrangers pour nous arrêter plus longuement sur ceux de langue française. Il est remarquable que, partout, l'on se soit attaché au problème de la participation active des fidèles à la liturgie.

Du 10 au 17 juillet se déroulèrent à Zamora les sessions du 6e Colloque de Pastorale liturgique avec participation de 300 prêtres venus de toute l'Espagne, sous la présidence de l'évêque de Zamora et de Mgr Miranda, évêque président la Junte nationale d'Apostolat liturgique. Le congrès était conçu comme un vaste commentaire de l'Instruction du 3 septembre 1958 sur la Musique sacrée, sous le titre « *Musique et Liturgie* ». On y envisagea la participation à la messe sous tous ses aspects, dans les paroisses, les collèges, les séminaires, les cathédrales et abbayes. La langue liturgique et le chant, élément fondamental de la participation firent l'objet d'exposés et de discussions.

A *Vienne*, en Autriche, les 22 et 23 juillet se tint le 5e Congrès international des sacristains, réunissant un millier de représentants de toutes nations, sous la présidence du Sacriste de Sa Sainteté, Mgr Pierre G. van Lierde. On examina certains problèmes qui touchaient à l'art sacré, à la musique sacrée, au mobilier liturgique, à la garde des vêtements et objets du culte.

C'est l'ermitage de *Camaldoli* en Toscane qui abrita cette année la Xe Semaine nationale italienne de Liturgie, du 6 au 10 juillet. Le thème en était l'étude de l'Avent. On entendit des exposés sur le développement historique de l'Avent, la Bible dans la liturgie de l'Avent, la Pastorale de l'Avent, la Spiritualité de l'Avent, les prières de l'Avent.

Le Centre italien d'Action liturgique a invité cette année encore les professeurs de séminaire et de scolasticat à un 3ᵉ cours sur la liturgie, des 13 au 17 juillet, à *Rome*. On devait s'occuper de la Messe. Enseignement riche et substantiel qui pourrait être redistribué au cours de l'année par les bénéficiaires des conférences. Après trois leçons de caractère théologico-liturgique : « Mystère » et Eucharistie (Dom Visentin, O.S.B.), — le Sacrifice du Christ et le Sacrifice de l'Eglise, — Considérations liturgiques sur les relations entre la Cène et le Calvaire (Dom Marsilli, O.S.B.); celles qui suivirent étudièrent successivement chacune des parties de la messe : procession de la Messe, Oraison, Préface, Canon, Pater, Rites de la communion. Mgr Nobels termina pas un exposé sur la Pastorale de la Messe.

Toujours en Italie, du 18 au 25 octobre, une Semaine nationale de Pastorale liturgique s'est déroulée à *Trente*, avec pour thème : la Sainte Messe et la participation active des fidèles. A côté d'exposés communs à tous les participants, on réserva des sessions spéciales pour diverses catégories de congressistes : clergé, séminaristes, religieuses.

En juin, les 27-28, l'Institut Herwegen de *Maria-laach* tint une brève session pour un cercle plus vaste que celui de sa clientèle habituelle. Le thème était « *Liturgie et Mort chrétienne* ». Mort du chrétien selon saint Paul, — le sacrement d'Extrême-Onction qui n'est pas une consécration de la mort, mais bien le sacrement des malades auxquels il apporte souvent soulagement et guérison, — la prière de l'Eglise pour les mourants ; tels furent le sujet des exposés.

Le P. Hofinger dont nous présentons plus loin l'ouvrage « *Catéchèse liturgique en Chrétienté missionnaire* » a beaucoup travaillé à la réunion d'un Congrès liturgique missionnaire. Ce dernier s'est tenu à *Nimègue*, du 9 au 13 septembre, avec la participation de 40 évêques et d'une soixantaine de Prêtres. On retrouve dans le programme les articulations et les tendances de son livre : histoire du problème liturgique en pays de mission, — les moyens de hâter en pays de mission le plein épanouissement du renouveau liturgique, — la Messe, — les célébrations sans prêtres, — l'administration des sacrements, — le problème du diaconat, — la formation liturgique des futurs missionnaires, — le rôle des évêques dans le renouveau liturgique. La question des rituels bilingues retint spécialement l'attention de l'Assemblée, ainsi que la création de centres liturgiques qui se tinssent au courant des réalisations en pays de vieilles chrétientés.

* *

2. — Avec le Congrès de Malines de 1909 et le rapport de Dom Lambert Beauduin sur la liturgie, s'ouvrit une nouvelle phase dans le mouvement liturgique, celle de la Pastorale.

La Semaine d'Etudes pour professeurs de liturgie à Louvain, qui portait cette année-là sur le Rituel et dont le déroulement fut normal, servit de cadre à la célébration de son Cinquantenaire. Une journée, celle du jeudi 23 juillet, fut choisie au cours de la Semaine (20-25 juillet) pour une séance académique de commémoration. Présidée par le cardinal van Roëy, elle fut ouverte par la lecture d'une lettre de la Secrétairie d'Etat de Sa Sainteté qui est à la fois félicitation et programme :

« Par leur amour profond de l'office divin, par leur connaissance cordiale de la prière de l'Eglise, enfin par leur obéissance filiale aux prescriptions du Saint-Siège, ces fils de saint Benoît ont su préserver Clergé et fidèles d'obstacles qui pouvaient se présenter sur cette route difficile : désaffection pour de vénérables rites, recherche intempestive de la nouveauté ou, en sens inverse, désir exagéré de restaurer par souci d'archéologisme des étapes historiques dépassées... Le Souverain Pontife félicite tous ceux qui, hier et aujourd'hui, ont à cœur de rendre toujours plus vivante la sainte liturgie. Il les exhorte à se pénétrer toujours davantage de la riche substance des Documents Pontificaux en matière de liturgie et à poursuivre activement leurs efforts pastoraux. »

D. Botte communiqua ensuite un télégramme de S. S. Jean XXIII et la séance s'acheva par deux rapports, l'un de D. Robeyns sur les origines du mouvement liturgique, l'autre du chan. Martimort sur la dette du mouvement français de Pastorale liturgique, vis-à-vis de D. L. Beauduin, l'un des premiers conseillrs du C.P.L. et son collaborateur assidu.

Un numéro spécial des *Questions liturgiques et paroissiales* est consacré à ce cinquantenaire. Nous l'analyserons dès maintenant, car il est tout à fait à sa place ici. D. Rousseau (« Autour du jubilé du mouvement liturgique ») rappelle d'abord les origines lointaines du mouvement : D. Guéranger, Solesmes, les fondations de Beuron, puis de Maredsous. Le Congrès de Malines et ses vœux qui portèrent sur la diffusion d'un missel des fidèles avec traduction, la revalorisation de la messe chantée, la restauration au foyer des anciennes traditions liturgiques. Puis ce fut la naissance des fascicules « *Vie liturgique* » donnant la traduction des messes dominicales ; celle de la revue du Mont-César « *Les Questions liturgiques et paroissiales* » en 1910, l'œuvre des retraites sacerdotales. D. Rousseau nous montre ensuite D. Beauduin faisant la découverte de la liturgie orientale et rappelle brièvement la naissance du mouvement œcuménique et du prieuré d'Amay. A la suite de ce long article on peut lire un résumé du fameux rapport présenté par D. Beauduin à Malines. R. Aubert reconstitue le cadre général du Congrès, dont l'occasion fut l'anniversaire des 25 ans de gouvernement catholique en Belgique.

Ch. Moeller (« L'Homme d'aujourd'hui devant la piété biblique ») marque les difficultés issues des conceptions humanistes contemporaines qui ont rendu la Bible peu assimilable à l'homme moderne ; mais il montre ensuite ce qui en lui trouve un écho et répond à un besoin.

Nous avons parlé plus haut du rapport présenté par le chan. Martimort ; on le trouve in-extenso dans ce nᵒ des *Q.L.P.* F. Vandenbroucke essaie ensuite de déterminer « *Les origines du malaise liturgique* ». Il ne veut donner dans cet article que les conclusions de son Histoire de la spiritualité médiévale, actuellement sous presse. Les prodromes du malaise apparaissent au XIIᵉ-XIIIᵉ.

Pour l'A. il faut leur assigner trois causes majeures : 1° le divorce entre langue du peuple et langue des clercs, seule langue liturgique ; 2° le déséquilibre entre l'intense vie spirituelle des monastères et celle des fidèles laissés à un niveau doctrinal et liturgique très bas ; 3° la naissance de l'esprit laïque... Malgré l'efflorescence spirituelle du XII^e et la promotion spirituelle des classes populaires par le moyen de la dévotion affective à la personne du Christ, le culte de l'Eucharistie et les drames liturgiques, malgré les tiers-ordres nés au XIII^e dans le sillage des Ordres mendiants, la vie liturgique est en baisse : l'élaboration théologique des scolastiques établit un cloisonnement nécessaire, mais dangereux entre science théologique et vie spirituelle. Aux XIV^e et XV^e se consomme la rupture entre la vie spirituelle du peuple et la liturgie. Les réformes liturgiques de Trente sauvegardent les richesses de la liturgie, mais celles-ci restent incomprises et le plus souvent inutilisées dans la période qui suit. Sans doute l'A. donne-t-il trop d'importance à la question de la langue liturgique qui, selon lui, fermerait le peuple à toute compréhension véritable du culte ; il a trop tendance à oublier que la participation active des fidèles à la liturgie, messe et office, était une réalité dans beaucoup de paroisses rurales, il y a cinquante ans à peine ; sur ce point, les témoignages abondent.

En guise d'épilogue à ce Congrès du Cinquantenaire, nous devons annoncer à nos lecteurs la mort de D. Lambert Beauduin, survenue le 11 janvier dernier à Chevetogne où il vivait retiré depuis quelques années. Nul plus que lui n'a travaillé à donner une forme populaire au mouvement liturgique contemporain et à l'orienter résolument vers la Pastorale ; à ce titre, il a droit à la reconnaissance de prêtres chargés d'âmes pour qui son exemple et ses enseignements ont constitué une aide précieuse.

* *

3. — La session annuelle du *C.P.L.* a attiré 800 participants à Versailles, les 1^er^, 2 et 3 septembre. N'y étaient admis, en plus des prêtres, que les religieux, religieuses et laïcs chargés d'une responsabilité liturgique dûment constatée. Le thème, en effet, imposait ce triage puisqu'il s'agissait d'étudier les « *Acteurs de la célébration liturgique* » selon l'Instruction de la S. C. des Rites du 3 septembre 1958.

L'assemblée liturgique chrétienne est essentiellement hiérarchique. Son chef — le célébrant — a une fonction hors-pair et irremplaçable. Sans lui, sauf les cas expressément prévus par le droit (l'Office divin chez les moniales, par exemple), il ne peut y avoir d'authentique célébration liturgique. Si l'exposé qui le concerne a été confié à un évêque (Mgr Jenny, auxiliaire de Cambrai) et placé en conclusion de la Session, c'est pour mieux souligner l'importance primordiale de son rôle. L'action sacrée qu'il accomplit, rend présent un événement pour une assemblée, en une action festive ; c'est une Epiphanie. Lui-même rend présent en sa personne le Christ, maître de la liturgie, dont il est ministre ; sa fonction essentielle est de tenir la place du Christ, de diriger la célébration et de faire que tout soit accompli par chacun à la place qui lui revient. Dans la partie d'enseignement de la messe, il tient la place du Christ-Prophète ; pour cela il doit être l'homme de la Bible. Dans la partie sacramentelle, il est ministre du Christ-Prêtre ; son devoir est d'exécuter parfaitement ce qu'il a à faire. Partout il tient la place du Christ-Pasteur et Chef. Parmi les conseils très opportuns que Mgr Jenny formule à l'adresse du célébrant, soulignons celui-ci qui concerne ses devoirs vis-à-vis de la liturgie :

» Il n'est pas le maître de la liturgie. Il ne peut changer les rites... les adapter... Il est soumis à ce que le Seigneur a décidé. Les fidèles ont droit à l'authentique liturgie ; ils ont un droit strict à la vérité de l'office divin et des mystères sacrés. »

En dernier ressort c'est du prêtre chargé d'âmes que dépend l'avenir du renouveau liturgique dans l'Eglise :

« Tout l'avenir de nos célébrations liturgiques se trouve entre les mains des prêtres... Ce ne sont pas les spécialistes ou les professeurs, les théologiens ou les congrès qui pourront suffire à rénover la liturgie. C'est aux curés de ville et de campagne qu'il appartient d'agir et de réaliser. »

Le chan. Martimort, sous le titre « *Encore l'Assemblée !* » donne quelques précisions sur la théologie de l'Assemblée. Il reconnaît en elle quelque chose d'analogue à la structure des sacrements. Toutes proportions gardées et sans pousser trop loin l'assimilation, on peut appliquer à l'Assemblée la triple distinction scolastique de « *sacramentum tantum* », « *res et sacramentum* » et « *res tantum* ». L'Assemblée liturgique chrétienne, préparée par la notion biblique de « Qahal Yaweh » reste le *sacramentum*, la manifestation la plus commune, la plus ordinaire, la plus accessible de l'Eglise ; aussi en reflète-t-elle l'image et offre-t-elle une préfiguration de l'éternité dont les visions de l'Apocalypse décrivent le caractère liturgique. L'Assemblée est source de grâce, non par une causalité physique, mais en vertu de la promesse du Christ : « Là où deux ou trois seront réunis en mon Nom »... Voici pour la *res tantum*. Quant à la réalité intermédiaire, *res et sacramentum*, elle est constituée par la présence du Seigneur appelé par l'Assemblée ; présence liée au signe, au fait que le peuple se réunisse pour prier sous la direction d'un chef mandaté par l'Eglise.

Une étude historique sur les *ministres de l'Assemblée* est présentée par l'abbé Jounel. Bien avant la paix de l'Eglise, au temps de saint Justin, diacres et lecteurs ont fait leur apparition avec un rôle propre dans l'assemblée. Parmi les fonctions liturgiques du diacre, on comptait le service d'ordre et l'accueil des arrivants dans l'assemblée. Le diacre n'a pas un rôle seulement liturgique, il a une fonction administrative pour laquelle on lui adjoint, à Rome, un sous-diacre et six acolythes, qui à l'origine ne semblent pas avoir reçu, eux, de fonctions liturgiques. Pour suppléer le diacre dans son rôle d'accueil à l'entrée de l'église, est bientôt crééé l'ordre de portier. Le lecteur reste l'adjoint du prêtre pour la formation des catéchumènes et le détenteur des livres saints.

Avec la paix de l'Eglise se constitue à Rome un *cursus honorum* comprenant tous les ordres mineurs que nous connaissons aujourd'hui, mais l'obligation de le suivre reste purement théorique. Trois personnages s'affirment dans l'Assemblée liturgique: le diacre, ordonnateur de la fonction liturgique — l'acolythe, chargé du *fermentum* — le sous-diacre à qui l'on confie le soin de porter le *thuribulum* devant l'évêque et celui de chanter l'Epître. Le lecteur, lui, s'efface.

Après le VIII[e] s. de nouvelles modifications s'introduisent ; tandis que le diacre perd de son importance, le sous-diacre grandit jusqu'à devenir presque son égal ; l'acolythe surtout s'affirme, seul ministre là où ne se trouvent ni diacre ni sous-diacre ; le lecteur se survit modestement ; ne faisait-on pas lire récemment encore l'Epître de la grand'messe dominicale par le chantre à sa stalle ? Avec l'Instruction romaine de 1958 nous assistons aujourd'hui à une revalorisation de sa fonction, tandis que celle du diacre est remise en vedette par l'*Ordo Hebdomadæ sanctæ*.

Acteurs indispensables de la célébration, les *servants de messe* de tout âge font l'objet d'une étude de l'abbé Duhamel. Pour prendre une idée exacte de la fonction, il faut se reporter à ce que le Pontifical dit de l'acolythe : fonction sacrée — supposant un appel de Dieu — au service de l'Eucharistie, et requérant normalement une consécration. Puisque l'Eglise ne semble pas s'orienter vers une restauration de l'ordre mineur d'acolythe, c'est surtout par un esprit qu'il convient de se conformer à sa pensée. Le prêtre se convaincra le premier de la grandeur du service de l'autel ; ensuite il s'efforcera d'éduquer ses paroissiens pour leur faire comprendre que le service de l'autel est d'abord affaire de jeunes gens et d'hommes et il donnera aux jeunes une formation spirituelle et technique proportionnée à la dignité de leur fonction. Une suggestion intéressante : les servants pourraient suivre les attitudes de l'assemblée, au lieu de rester figés à genoux durant tout le cours de la messe.

Le rôle délicat et assez neuf du *Commentateur* est présenté par le P. Roguet qui expose mot à mot l'article 96 de l'Instruction. Après un paragraphe sur l'utilité et le caractère non-obligatoire de cet « acteur » de la célébration, l'A. rappelle que son rôle n'est pas de diriger la prière liturgique — fonction du prêtre célébrant — mais bien de *guider la participation des fidèles* à cette prière. Le style des monitions sera sobre, discret. L'improvisation, méthode dangereuse, est à proscrire absolument. L'A. recommande avec instance la discrétion, qualité maîtresse du commentateur :

« La plupart des commentateurs pèchent par prolixité, aussi lorsque, trop rarement, il s'en trouve un qui ne cède pas à la tentation de l'abondance, c'est vraiment une merveille... Que de commentateurs indiscrets, intervenant à contre-temps, dans une forme négligée et avec intempérance, rendant la célébration proprement exaspérante, « nuisent à la piété », au point de la détruire tout à fait, rendant la pastorale liturgique haïssable à des fidèles pourtant bien disposés ! »

Pour finir, l'A. se demande si le célébrant peut être également commentateur. Selon lui, l'Instruction, parce qu'elle ne condamne pas explicitement la pratique contraire, ne donne aucun élément de solution ; nous ne le suivrons pas dans cette interprétation, mais nous tomberons facilement d'accord avec lui lorsqu'il déclare que les deux fonctions sont distinctes, que la dignité du célébrant aussi bien que le respect de la fonction qu'il exerce lui interdisent d'interrompre la célébration pour donner lui-même des explications. Il lui est loisible, cependant, de faire une brève monition avant la messe, au prône et avant la communion des fidèles.

Le P. Louvel à propos des lecteurs présente le nouveau *Lectionnaire* pour la proclamation en français des Epîtres et Evangiles. Dans le format traditionnel des épistoliers et évangéliaires, celui-ci donne une traduction conçue pour la lecture publique, fidèle, tout en éliminant la terminologie archaïque, sans couper le texte de ses résonances bibliques.

La *formation technique du lecteur* a une importance très particulière et J. Labigne parle de plusieurs expériences diocésaines réalisées dans ce domaine depuis quelques années ; celle d'Avignon dont le responsable est M. Saltarelli, celle de Metz dirigée, par l'abbé Ruer et celle de Rouen (M. Cloarec).

Le *chant* est la forme normale et irremplaçable de l'expression communautaire, le P. Gélineau le rappelle de façon suggestive. Les fidèles ont le droit et le devoir de chanter. L'A. propose une méthode pour entraîner les paroisses muettes : commencer par des choses simples, les messes grégoriennes XVI et XVIII par exemple. Avant de lançer un nouveau chant chacune des catégories de paroissiens doit avoir eu la possibilité de l'apprendre (école, catéchisme, A. C.) ; « l'improvisation, dit-il, est le fourrier de la laideur ». Lorsqu'il s'agit de chants en langue vulgaire, il est tout à fait à déconseiller de renouveler de fond en comble un répertoire connu ; ce serait tout ruiner. Mais sous peine de lasser, on ne saurait user d'un chant jusqu'à saturation de l'assemblée. Il faut donc veiller au renouvellement progressif et réserver certains chants pour des circonstances déterminées.

On a beaucoup décrié *les « scholæ » paroissiales* sous le prétexte qu'elles constituaient une caste gênante et un obstacle à la participation liturgique de l'ensemble. Le P. Picard fait justice de ces accusations, mais reconnaît que la schola devrait animer toutes les messes paroissiales, par petits groupes, quitte à se retrouver au complet à la grand'messe.

Après un exposé historique sur l'*orgue d'église* et une étude sur la réglementation à laquelle le soumet l'Instruction, G. Nassoy traite de quelques problèmes pastoraux posés par celui-ci. L'organiste fait partie de l'équipe liturgique ; les contacts, les consultations mutuelles, l'entente préalable entre le curé et l'organiste sont indispensables sous peine de voir compromis le développement liturgique de la paroisse.

On s'est peu occupé jusqu'ici du *rôle de la femme dans l'assemblée* ; on lui demande pourtant souvent d'assurer des suppléances. M[lle] Georgette Doucelin voudrait que l'on prenne ce fait en considération et que des directives détaillées soient données pour les cas où la femme se voit obligée d'intervenir.

Les conclusions qui ressortent de la confrontation des exposés ont été tirées par les rédacteurs de *la Maison-Dieu*. On nous saura gré d'en reproduire quelques-unes ici.

— 1. Des fonctions diverses sont nécessaires à l'Assemblée, fonctions spécifiques, complémentaires, dont certaines peuvent être exercées par des laïcs qui, alors, remplissent un service ministériel direct délégué.

— 2. La diversité des fonctions est plus ou moins grande suivant l'importance de l'Assemblée. A la diversité, souvent considérable, de nos assemblées doit correspondre une diversité d'application des principes indiqués dans la première conclusion. Plus une assemblée est vivante, plus la multiplicité des fonctions s'y exerce.

— 3. L'exercice de ces fonctions requiert une préparation technique et religieuse.

II. — OUVRAGES

1. — En 1957 paraissait en italien, sous le titre *Il senso teologico della liturgia*, un long traité de Dom Cyprien VAGACCINI, moine de Saint-André-lès-Bruges et vice-recteur du Collège bénédictin de Saint-Anselme à Rome. Il était souhaitable que le public français pût bénéficier de cette œuvre monumentale. Cela lui est possible aujourd'hui, grâce à l'adaptation des deux premières parties, les plus importantes de l'ouvrage, que Dom Ph. Rouillard lui présente [1]. Le traducteur a élagué tout ce qui pouvait sembler trop exclusivement destiné au clergé italien, condensé certaines parties, et revu la bibliographie en fonction des lecteurs de langue française.

Un cours de liturgie ne saurait se contenter d'être un simple commentaire des rubriques ; mais l'effort d'approfondissement tenté depuis le début du siècle a porté surtout sur l'aspect historique de la liturgie, Plus récemment les nécessités pastorales ont attiré l'attention sur les valeurs spirituelles. La théologie proprement dite de la liturgie n'a fait encore l'objet que d'études partielles. Histoire et spiritualité ne peuvent que gagner à se fonder sur une étude théologique qui replace la liturgie « dans cette vaste économie que la révélation nous fait connaître et que la théologie expose de façon scientifique ». Rien n'était peut-être plus nécessaire à l'heure actuelle qu'une synthèse théologique de ce genre accessible au plus grand nombre.

La liturgie a sa place dans l'histoire du salut. Dieu ayant décidé librement de faire participer les créatures à sa vie intime, élève l'humanité à l'ordre surnaturel en la personne d'Adam. Le péché de l'homme est pour Dieu l'occasion de se manifester et de se communiquer de façon plénière et définitive par le Christ-Sauveur, second Adam et Chef de l'humanité nouvelle qui devient son Corps. C'est ici qu'intervient la liturgie : la croissance de l'Eglise, Corps du Christ, se réalise essentiellement par elle : messe, sacrements, sacramentaux, prière liturgique qui sont prolongés et préparés par les autres activités de l'Eglise : enseignement, gouvernement, apostolat.

Puisque la liturgie a un rôle si large dans l'économie générale du salut, peut-on lui trouver une définition qui ne néglige aucune de ses fonctions ? L'A. propose une première formulation, qui lui servira de plan pour sa première partie. La voici :

« La liturgie est un ensemble de signes : signes de réalités sacrées, spirituelles, invisibles — institués par le Christ ou l'Eglise — efficaces, chacun à sa manière, de ce qu'ils signifient — par lequel Dieu (le Père par appropriation), par l'intermédiaire du Christ chef et en la présence de l'Esprit-Saint, sanctifie l'Eglise ; enfin signes par lesquels l'Eglise, en la présence de l'Esprit-Saint, en s'unissant au Christ son chef et son Prêtre, et par son intermédiaire, rend comme corps son culte à Dieu (le Père par appropriation) » (p. 28).

A cette « description » de la liturgie qui voit surtout les éléments extérieurs et visibles, quitte à laisser dans l'ombre l'idée essentielle, à savoir que la liturgie est une prière, on continuera de préférer la définition plus formelle et — somme toute — plus complète de *Mediator Dei* : « La sainte liturgie... est le culte intégral du Corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire du Chef et ses membres. »

Toute la première partie qui doit beaucoup à la III^{ae} Pars de Saint Thomas étudie le signe dans son utilisation par la liturgie : sa structure métaphysique ; sa valeur expressive ; son efficacité.

Signes, images, symboles, sont des réalités en harmonie profonde avec la condition à la fois matérielle et spirituelle de l'homme ; en harmonie également avec son caractère social.

Le signe liturgique a une signification multiple. Il est « manifestation » de réalités invisibles, rendues présentes et présentées par lui — « engagement » pour celui qui le pose ou pour celui qui le reçoit, — « mémorial » des actes sauveurs du Christ, — et « gage » de la gloire éternelle. De la sorte, aussi bien l'ensemble de la liturgie que chacun des rites apparaît comme un résumé admirable des relations qui unissent Dieu et les hommes.

L'efficacité des signes liturgiques n'est pas identiques, selon qu'il sont d'institution divine — comme les sacrements, — ou d'institution ecclésiastique — comme les sacrementaux, les rites et les prières de l'Eglise. L'efficacité propre de ces derniers l'emporte cependant sur l'*opus operantis* d'un chrétien isolé ou d'un groupe de chrétiens, du fait que ce sont des actions de l'Eglise et par là des actions du Christ total.

La sanctification apportée par les signes de la liturgie est d'abord une consécration ministérielle au culte divin. L'A. est ainsi amené à parler du caractère sacramentel, participation au sacerdoce du Christ.

Dans la messe, centre et synthèse de toute la liturgie, se vérifient avec une plénitude incomparable les diverses notions dégagées plus haut ; elle est un signe à quatre dimensions : manifestation de réalités cachées, — engagement plénier pour celui qui y participe, — mémorial de la Passion et gage de la joie éternelle : « *futuræ gloriæ nobis pignus datur* ».

Après cette étude sur la *nature* de la liturgie, il restait à voir plus en détail comment la liturgie

[1] C. VAGACCINI, O.S.B., **Initiation théologique à la liturgie**, adapté de l'italien par D. Ph. Rouillard. (15 × 23), 304 p., 15 NF., 130 F. B. — Bruges, Apostolat liturgique, 1959.

s'insère dans les perspectives de la révélation, et de déterminer concrètement la manière dont les *lois générales* qui régissent les relations entre Dieu et l'homme, s'appliquent à elle : l'A. étudie successivement six de ces lois et avec application au cas de la liturgie.

Dieu ne vient pas à nous et nous n'allons pas à lui par un chemin que nous aurions déterminé nous-mêmes ; le rôle de l'homme est d'accueillir les réalités *objectives* du salut, établies par Dieu, et de réagir en face d'elles de façon personnelle. La liturgie, réalité objective, n'aura d'efficacité que là où le sujet s'efforcera de lui correspondre avec tout son être.

Dieu vient à nous *par le Fils, moyennant la présence* en nous de l' *Esprit-Saint,* et tout ce que réalise en nous le Saint-Esprit doit remonter vers le Père par le Christ. Dialectique divine, que résume la formule « *A Patre, per Filium ejus Jesum Christum, in Spiritu Sancto, ad Patrem* ». Cette perspective imprègne la liturgie. Le schéma se retrouve de façon plus ou moins accusé dans chacun des éléments qui la composent.

« *Per Christum* », le Christ est l'*unique liturge* de l'unique liturgie qui embrasse le ciel et la terre. Oblateur du Saint-Sacrifice et ministre principal des sacrements, il continue au long des siècles à appliquer son action rédemptrice par le moyen de la liturgie, « qui englobe toutes les relations de sanctification et de culte dans lesquels se traduisent concrètement les rapports entre Dieu et les hommes ».

L'*appartenance à l'Eglise* est, pour le chértien une nécessité surnaturelle, puisqu'il n'a d'être et d'agir dans l'ordre de la grâce que par l'union au Corps de l'Eglise ; la dimension communautaire de la liturgie le lui rappelle constamment.

Dieu se donne à l'homme *au moyen de réalités sensibles* et, par elles, élève l'homme à un mode d'être et d'agir divin. Telle est la loi de l'Incarnation; grâce aux sacrement et au culte de l'Eglise, les hommes entrent en communication avec le Fils de Dieu incarné et reçoivent de lui cette sublimation.

C'est à *l'homme tout entier*, corps et âme, que la liturgie s'adresse ; elle met en jeu toutes ses facultés, fait participer au culte le monde infra-humain lui-même ; cela, parce que le Royaume de Dieu, pour qui la liturgie est instrument d'extension, finalise le cosmos en son intégrité.

La liturgie fait entrer l'homme en communion avec l'Eglise souffrante, l'Eglise triomphante et la création angélique. Mais par une conséquence logique, le citoyen de la cité céleste entre en lutte avec ceux des anges qui se sont révoltés contre Dieu. *Le combat contre Satan* occupe une large place dans la liturgie, particulièrement dans la liturgie d'initiation et dans la liturgie de la pénitence. Plusieurs sacramentaux sont fortement marqués de ce caractère belliqueux.

Tels sont les principaux chefs d'une étude, parfois rapide et élémentaire, mais toujours abondamment documentée, et témoignant de l'érudition de son auteur qui jouit du privilège d'être à la fois liturgiste, théologien, bibliste et patrologue. Ecrit avec aisance, cet ouvrage a sa place dans toute bibliothèque ecclésiastique sérieuse.

Souhaitons que le traducteur soit à même de nous présenter bientôt le 2e tome qui envisagera les trois autres parties : liturgie et Bible ; liturgie, foi et théologie ; liturgie et vie.

* *

2. — La place privilégiée du chant grégorien dans la liturgie est une raison suffisante, semble-t-il, pour justifier ici la présentation du 3e tome des *Etudes Grégoriennes* publiées par les moines de Solesmes [2]. « Recueil d'études d'ordre technique. paraissant à intervalles indéterminés au gré des circonstances », son contenu n'intéresse le plus souvent que les musicologues de profession. Cependant le présent fascicule comporte deux articles sur la question du « *vieux-romain* » dont nos lecteurs nous sauront gré de les entretenir.

A côté des milliers de manuscrits, provenant de toutes les contrées de la Chrétienté et contenant les pièces familières aux usagers du Graduel et de l'Antiphonaire romain, existent cinq manuscrits dont les plus anciens remontent au XIe siècle (trois pour le Graduel, deux pour l'Antiphonaire), originaires des basiliques romaines et présentant des mélodies assez différentes, apparentées seulement de loin au grégorien traditionnel dont elles n'ont ni la valeur artistique, ni la sobriété, ni la vie. Une opinion, qui a gagné ces derniers temps de nombreux adeptes, y voit l'antique chant des basiliques romaines, refondu et devenu notre actuel chant grégorien en pays franc, lors de l'adoption de la liturgie romaine. Les véritables responsables du « grégorien » seraient les milieux monastiques d'entre Loire et Rhin qu'avait touchés la renaissance carolingienne. Rome serait restée longtemps fidèle à son antique chant liturgique, et par un paradoxe assez troublant, le chant actuel de l'Eglise romaine aurait non une origine romaine, mais romano-franque. Cette hypothèse est-elle recevable ? Se présente-t-elle avec un fondement suffisamment solide face aux arguments de la thèse traditionnelle ?

Dom Gajard [3] déplore tout d'abord la terminologie adoptée qui semble supposer le problème résolu. Il préfère pour la discussion les qualificatifs proposés par un musicologue américain, M. Apel : le « grégorien » habituel recevrait le nom de « *standard* » et le « vieux-romain » celui de « *spécial* ». Si l'origine commune des deux répertoires ne fait pas de difficulté, il faut bien avouer que les témoins attestant l'existence du « vieux-romain » dit spécial, sont tous tardifs (fin XIe), alors que le standard-grégorien peut se réclamer d'antiphonaires notés remontant au début du Xe siècle et provenant des régions les plus diverses de l'Occident. Bien plus, des manuscrits non-notés dont quelques-uns remontent au VIIIe siècle, sont certainement des témoins du standard. Il y a surtout la lettre de saint Léon IV (847-855) à l'abbé Honorat de Farfa qui reproche à celui-ci de se séparer de l'usage universel : « Vous êtes en désaccord non-seulement

[2] **Etudes Grégoriennes,** III (23 × 31), 200 p., Abbaye Saint-Pierre de Solesmes, 1959.

[3] D. Gajard, « *Vieux-Romain* » et « *Grégorien* », p. 7-26.

avec ce Saint-Siège dont vous êtes proche, mais encore avec toute l'Eglise d'Occident, avec tous ceux qui se servent du latin pour payer au Roi éternel le tribut de la louange. » Entendre ce texte autrement que du grégorien-standard est une gageure, car il ne vient à l'idée de personne que le spécial ait pu être à un moment donné le chant de toute l'Eglise latine.

Dès le milieu du IX^e s. le grégorien-standard a pour aire d'extension la chrétienté occidentale toute entière, chose bien surprenante « s'il datait de cinquante ans à peine et avait son origine en Gaule ». En tout cas, les arguments de critique externe font pencher la balance dans le sens d'une date plus tardive pour le spécial dont le standard ne pourrait dès lors être une amélioration. Vers quelle solution devra-t-on s'orienter ? Existence simultanée de deux répertoires et usage à Rome au XI^e-XII^e siècle ? l'hypothèse n'a rien d'impossible depuis que l'on a pu constater à Rome l'existence simultanée de deux et même trois liturgies, celle de la Curie, celle des titres presbytéraux et celle des paroisses suburbaines.

Dom Frénaud [4] s'est réservé l'étude des témoins indirects du chant liturgique en usage à Rome aux IX^e-X^e siècle. Dans l'état actuel des recherches, aucun témoin certain antérieur au XI^e ne peut être invoqué en faveur de l'existence du spécial à Rome dont il semble bien originaire. Hors de Rome le problème est encore plus clair, car avant le XII^e le spécial selon l'A. n'a pas dépassé les murs de la ville. Le standard, lui est attesté à Rome même dès le IX^e siècle. Rien de positif ne peut être encore présenté sur le problème des rapports de dépendance entre standard et spécial, mais il apparaît dès maintenant que les arguments apportés jusqu'ici en faveur d'une haute antiquité du « spécial » sont dépourvus de valeur probante et que l'hypothèse selon laquelle le « vieux-romain » serait antérieur au « grégorien » et en constituerait l'une des sources, aura du mal à s'imposer.

* *

3. — Ce serait le lieu de parler de l'ouvrage considérable de A. Chavasse sur le sacramentaire gélasien dont la publication a valeur d'événement pour l'histoire de la liturgie [5], mais un long compte rendu en a déjà été donné récemment dans l'*Ami* (1960, p. 63), nous n'y reviendrons donc pas. Les deux conclusions les plus importantes qui s'en dégagent sont :

— 1° L'existence simultanée à Rome au VII^e-VIII^e siècle de liturgies différentes ; la liturgie papale de type grégorien ; la liturgie des « *tituli* » de type soit grégorien soit gélasien.

— 2° La coexistence des livres romains ; le gélasien ne représente pas une étape dépassée par rapport au grégorien, il a existé en même temps que lui ; le schéma simpliste qui voyait dans les trois livres : léonien, gélasien, grégorien, une sorte d'arbre généalogique doit être définitivement écarté.

4. — Il y a deux manières d'aborder les psaumes : on peut les lire comme des textes littéraires, fruit et expression d'une époque déterminée — mais c'est une étude, non une prière, on peut aussi y chercher le mystère du Christ qui s'y trouve préfiguré — c'est la manière de la liturgie. Or « les manuscrits des psautiers latins inscrivent souvent en tête des psaumes un titre de quelques mots qui oriente la prière et facilite une interprétation chrétienne ». Ces textes très anciens étaient d'accès difficile ; D. Salmon et les moines de Saint-Jérôme-*in-Urbe* les ont mis à notre portée [6]. Travail d'érudition, certes, mais qui n'intéresse pas seulement les milieux savants, car tous ceux qui prient avec les psaumes y trouveront leur profit.

Les six séries de « *tituli psalmorum* » éditées se sont constituées de la fin du III^e (ou début IV^e) au VI^e siècle. Ils dérivent de traditions qui plongent leurs racines très avant dans l'exégèse des premiers siècles chrétiens. Pour situer chacune de ces traditions, il était nécessaire d'esquisser une histoire de l'exégèse des psaumes. L'A. l'a tenté. Comme nous nous trouvons ici sur un terrain presque vierge, on nous saura peut-être gré de le suivre pas à pas. Le Nouveau Testament met déjà certains psaumes dans la bouche du Christ : les psaumes 6, 15, 21, 68, par exemple, qui expriment les sentiments du juste souffrant. Tout psaume d'ailleurs, alors même qu'il n'est pas mis en relation directe avec la personne ou l'œuvre du Sauveur, est intégré dans le mystère du Christ et en reçoit un éclairage nouveau. Au delà du sens littéral, les chrétiens ont eu le souci d'y voir une annonce et une préparation de la Rédemption.

« Vous soutenez que c'est de lui (Salomon) qu'a été dit le psaume alors que les paroles du psaume très clairement vous crient qu'il fut dit du roi éternel, c'est-à-dire du Christ », écrit saint Justin, du psaume 71, dans son *Dialogue avec Tryphon* (entre 155 et 161) ; ainsi pense-t-il de tous les autres psaumes qu'il cite. Saint Irénée ne voit pas les choses autrement. Pour Tertullien († av. 250) les psaumes sont des prières adressées par le Christ à son Père, ou bien les paroles même du Père ou celles du Saint-Esprit ; la 1^re série des « tituli » est née de cette exégèse, du moins dans des milieux imprégnés des idées de Tertullien.

Avec Origène s'ouvre la série des Commentateurs proprement dits. La série 5° qui se réclame de lui, bien indirectement sans doute, existait probablement dès le IV^e siècle. L'œuvre d'Eusèbe de Césarée († 340), auteur certain de la série 4°, dépend étroitement de celle d'Origène. S. Athanase († 373) et S. Hilaire († 367) s'insèrent dans la même tradition.

Après les grands Orientaux des IV^e et V^e siècles, voici saint Jérôme († 420). Il a profité au maximum des travaux antérieurs. Il est nettement dans la ligne de l'explication spirituelle. La 3^e série des

[4] D. Frénaud, *Les témoins indirects du chant liturgique en usage à Rome aux IX^e et X^e siècles*, p. 41-74.

[5] A. Chavasse. *Le Sacramentaire gélasien* (Regin. 316), *sacramentaire presbytéral en usage dans les titres romains au VII^e s.* Paris et Tournai. Desclée, 1958.

[6] Dom Pierre Salmon, O.S.B., *Les « Tituli Psalmorum » des manuscrits latins* (16 × 25), 192 p. Collectanea biblica latina, vol. XII, Rome, Abbaye Saint-Jérôme, 1959. Le volume a paru en même temps à Paris aux Editions du Cerf, dans la collection des « Etudes liturgiques », n° 3. — Voir aussi une première recension de cet ouvrage dans l'*Ami*, 23 avril 1959, p. 271.

« tituli » s'inspire de son œuvre et ne lui est guère postérieure. Aucune série ne se réclame de S. Augustin († 430) dont les commentaires sont pourtant si abondants et si nourrissants ; peut-être parce que la richesse des « *Enarrationes* » porte plutôt sur le détail. Citons après lui le prêtre de Jérusalem Hésychius († 433), Théodoret de Cyr († 457 ou 458), Arnobe le jeune (milieu du v[e] siècle), Cassiodore (468-562) pour qui les psaumes s'appliquent au Christ, est à l'origine de la 6[e] série, la plus récente. Reste la 2[e] série, dite de S. Augustin de Cantorbéry qui pourrait être du v[e] siècle.

Jusqu'au XIV[e], les titres chrétiens des psaumes ont continué d'être retranscrits dans les Psautiers et Bréviaires. Mais au moment où ils cessaient d'être en usage, Ludolphe le Chartreux (1295-1377) les utilisait dans chacune des « *sententiæ* » qui servent d'introduction aux psaumes dans son « Expositio in Psalterium Davidis ». A cette source sont venus puiser les cisterciens du XV[e] siècle lorsqu'ils composèrent une série de « tituli » pour leur psautier liturgique, utilisé de nos jours encore. Leur intention, pour être traditionnelle, répondait aussi à un besoin puisque la difficulté est moins de comprendre les psaumes — textes difficiles — que d'en faire, au long de l'Office, une prière chrétienne.

* *

5. — Le problème de la *Pastorale liturgique en Chrétienté missionnaire* est un sujet qui méritait certainement plus qu'une étude rapide. En voici un essai par quatre jésuites, membres de l'Institut de Pastorale missionnaire de Manille (Philippines). La revue belge de catéchèse, « Lumen vitæ », s'est chargée de l'édition de la traduction française réalisée par M. L. Meilhac, secrétaire de la Revue [7].

Le P. Hofinger, l'auteur principal, a déjà été présenté à nos lecteurs, à l'occasion de son ouvrage « Notre Message » (*Ami*, 1955, p. 630). Expulsé de Chine en 1945, il a fondé à Manille l'Institut de Pastorale Missionnaire. Le P. Kellner, son principal collaborateur († 1958), avait également travaillé en Chine depuis 1934 jusqu'à son expulsion en 1945. La partie du travail qui lui revient, est une œuvre posthume. Les deux autres collaborateurs, les PP. Brunner et Seffer n'ont apporté qu'une contribution modique à l'ensemble. Le Père Brunner achève à Trêves une thèse de Liturgie sur les psaumes.

Après un avant-Propos du P. Delcuve, S. J., directeur de « Lumen vitæ », qui rappelle opportunément que la liturgie est d'abord œuvre de culte avant d'être une catéchèse, le P. Hofinger pose le problème de la Pastorale liturgique en pays de mission. Dans une courte étude historique, il croit pouvoir montrer que les cinq ou six premiers siècles de l'Eglise ont su utiliser le culte comme méthode de formation pour les chrétiens, à la différence du Moyen Age qui, selon lui, aurait mis l'accent de façon unilatérale sur les valeurs latreutiques de la liturgie. Les valeurs pastorales n'ont pas été éliminées pour autant ; elles demeurent disponibles, n'attendant qu'un signal pour être utilisées au mieux des possibilités. Ce moment est-il venu ? L'exemple de la Chine où la marée communiste a balayé toutes les institutions ne laissant subsister que le culte, est pour l'A. une invitation à accélérer le mouvement de renouveau liturgique qui n'a atteint encore qu'une faible portion des chrétientés missionnaires, et à œuvrer sérieusement pour que, le jour venu, la liturgie puisse exercer efficacement la fonction de suppléance qui lui revient.

L'effort qu'il propose devrait porter surtout sur une meilleure intelligence des cérémonies et une participation plus étroite de la communauté, car celle-ci est encore bien faible, comme en témoigne l'expression chinoise « *wang misa* », « contempler de loin ce qui se passe à l'autel » (p. 51).

Dans une 2[e] partie, les PP. Kellener et Hofinger suggèrent plusieurs moyens pratiques pour réaliser, en pays de mission, une célébration communautaire, simple, populaire, facilement comprise et vivante. La messe chantée ne serait point, pour le moment du moins, la forme pastorale idéale, car elle n'est ni ne peut être la voie d'accès à une véritable intelligence de la messe, même en usant de toutes les concessions accordées par Pie XII aux missions dans l'Encyclique *Musicæ sacræ disciplina* (p. 72). Sans doute doit-on corriger ce qu'a d'excessif cette affirmation par ce que dit l'A., quelques pages plus loin, de la messe chantée « forme idéale de célébration communautaire » (p. 82). Pour y acheminer progressivement les fidèles, il préconise une forme de messe dialoguée, analogue à celle qu'il composa à l'occasion du 2[e] Congrès Eucharistique national des Philippines, en décembre 1956, et dont il donne le texte. Plusieurs détails auraient besoin d'être corrigés pour être mis en harmonie avec les dispositions de l'Instruction « *De Musica sacra* » parue depuis.

Lectures bibliques et Chant des psaumes font l'objet de deux chapitres qui soulignent ce fait connu, que les Orientaux sont intellectuellement mieux préparés que nous à pénétrer le mode de pensée biblique. La Chine possède son « Gelineau » depuis 1947, c'est un païen, Mr Chiang Wen Yeh qui fit, seul, la découverte des psaumes et, en adaptant leur texte aux airs inspirés du folklore et du répertoire religieux des temples, « a essayé d'unir la prière inspirée aux plus belles créations du génie musical chinois » (p. 140).

Pour la célébration des fêtes, à laquelle tous les chrétiens devraient pouvoir prendre part, un double écueil est à éviter : confondre solennité religieuse qui est d'ordre intime et spirituel, et pompe profane dont le but est parfois de masquer un certain vide interne, — puis faire la place trop large aux paraliturgies. Cette remarque ne vise nullement à méconnaître la valeur du drame religieux, moyen d'apostolat très efficace et généralement trop peu utilisé.

Le petit nombre des prêtres et la dispersion des communautés oblige à reconsidérer de près le problème des célébrations sans prêtres ; le service dominical, surtout celui du dimanche matin, a besoin d'une direction très nette, exercée par un préposé habilité par l'Eglise. Il est prématuré d'envisager à cette fin une restauration du diaconat qui

[7] J. Hofinger, **Pastorale liturgique en Chrétienté missionnaire** (15 × 23), 368 p. « Lumen vitæ », cah. XIV, Bruxelles, 1959.

exigerait des candidats une formation très supérieure à celle que l'on peut rencontrer chez les meilleurs chrétiens des postes périphériques. Un schéma assez voisin de l'ancienne liturgie non-eucharistique du Vendredi Saint (toute la partie qui précède l'adoration de la Croix et la Communion) servirait de cadre au service dominical. A titre d'exemple, le P. Kellner donne cinq types de célébration composés par lui-même.

Il est difficile de se faire une idée exacte de la place tenue par la musique chez les non-européens. Au lieu d'être une quasi-distraction relevant du seul domaine de l'esthétique, la musique engage chez eux tout l'être. Le rôle du missionnaire sera d'utiliser au maximum cette possibilité ; sa tâche est facilitée aujourd'hui puisque la musique occidentale avec sa gamme tend à supplanter partout les gammes indigènes. Là où une véritable musique indigène a pu être créée, elle a suscité un enthousiasme difficile à décrire ; mais la mission unique et la valeur supérieure du chant grégorien est d'établir un pont entre musique d'Orient et musique d'Occident ; les pays les plus divers en ont fait l'heureuse expérience.

La liturgie des sacrements fait l'objet d'une 5e partie. On y souhaite la restauration d'un catéchuménat par étapes. Successivement sont examinés le mariage, la liturgie des malades, celle des défunts.

En conclusion viennent les vœux et perspectives d'avenir qui portent principalement sur une plus grande liberté dans l'usage de la langue vivante, une simplification des rites, plus de souplesse dans l'application des lois liturgiques, permettant une adaptation, supposée meilleure, aux mœurs, coutumes, usages des divers peuples. Leur ampleur et leur importance ne laissent pas d'étonner ; ils débordent nettement ceux présentés au Congrès d'Assise de septembre 1956. La méthode préconisée pour les faire valoir, surprend également. L'A. conseille en effet de « demander avec insistance et persévérance » (p. 352), de « concentrer nos demandes sur les points essentiels » (p. 354) ; il suggère une action également insistante auprès des évêques autochtones : « Rome ne manque pas de souligner l'importance primordiale des demandes venant des évêques autochtones. C'est eux surtout qu'il faudrait intéresser au renouveau liturgique en mission et leur suggérer d'intervenir auprès de Rome. Dans la situation mondiale actuelle, on écoutera surtout l'épiscopat autochtone avant d'accorder des exceptions » (p. 354). Comme par ailleurs, l'A. reconnaît la non-préparation des missions aux réformes désirées : « En mission, nous ne serions pas équipés si, aujourd'hui, on comblait tous les vœux exprimés ci-dessus » (p. 355), on en vient à conclure qu'il serait plus sage de laisser de côté ces objectifs peut-être imprudents, et de tenter une action soutenue pour faire aimer et comprendre la liturgie de l'Eglise, telle qu'elle existe « en utilisant pleinement les possibilités actuelles » (p. 355).

Souhaitons que cet ouvrage contribue pour sa part au développement de la Pastorale liturgique missionnaire et suscite d'autres études qui le compléteront et apporteront d'autres témoignages.

Dom Guy OURY, O.S.B.

PROCESSION DOMINICALE

Q. — L'*Ami* pourrait-il nous dire quelle est l'origine de la procession que dans certaines églises, de plus en plus rares, on fait le 1er dimanche du mois après la messe paroissiale. Quel est le sens, l'origine de cette procession ? Est-elle imposée ? Le chant des litanies des Saints est-il obligatoire ? N'est-ce pas un souvenir du passé qu'il vaudrait mieux laisser tomber parce qu'aliturgique ?

R. — On ne nous fera certainement pas grief d'élargir la question et de rappeler l'importance des processions dans la vie paroissiale, quel que soit leur nature. Aujourd'hui encore, même dans les campagnes les plus déchristianisées, les processions des Rameaux, de la Fête-Dieu, du 15 août, marquent des temps forts de pratique religieuse. Même ceux qui, habituellement, se tiennent éloignés de la vie paroissiale, font un effort ces jours-là. Pourquoi ? N'est-ce pas parce que la procession répond à un besoin profond de l'homme, quasi-instinctif ? Et le succès des parades civiles, des cortèges et défilés de toute nature, où l'on peut voir parfois des processions vidées de leur sens religieux, ne vient-il pas du fait que la procession est un événement quasi-nécessaire de la vie sociale ?

La procession se retrouve dans toutes les religions ; elle constitue l'une des formes de culte externe qui, de tout temps, ont été en usage même chez les païens (*Ami*, 1929, p. 257). L'Ancien Testament qui ne parle pas explicitement de processions annuelles commémoratives, a décrit plus d'une fois de grandioses cérémonies comportant une procession. On se souvient de la marche triomphale des Israélites dans le désert telle qu'elle est décrite au livre des Nombres (x, 11-39) : toutes les tribus, protégées par la nuée, escortant l'arche d'alliance et encadrant les lévites qui portent le matériel de la Demeure. C'est Yahvé qui monte à la tête de son peuple vers le pays qu'il a choisi pour les siens. Il y a encore la procession du transfert de l'arche, de la maison d'Abinadab jusqu'en Jérusalem nouvellement conquise (II Sam., VI). La Dédicace du Temple de Salomon (I Rois, VIII, 1-3). Les processions qui marquèrent la dédicace du Second Temple et l'inauguration des remparts relevés par Néhémie, furent, elles aussi, de grandes dates dans l'histoire d'Israël.

Appuyée sur ces précédents, l'Eglise n'eut aucune peine à justifier l'introduction de cérémonies analogues, dans son rituel. Nées à des époques différentes et pour des motifs variés, chargées d'une signification qui a évolué au cours des âges, les processions chrétiennes se ramènent à trois types principaux.

Celui qui vient le premier à l'esprit est la procession « *marche vers un lieu saint* », une réduction du pèlerinage. Telles sont les anciennes processions stationnales de Rome.

Mais la procession qui s'organise en « *cortège* » autour d'une personne ou d'un objet sacré, est plus courante dans la pratique liturgique quotidienne. Pour mettre en valeur le célébrant, on a créé la procession de l'Introït ; celle de l'Evangile a pour but d'honorer le Livre contenant la Parole de Dieu. Il est facile de redonner à ces deux pro-

cessions le déploiement et la somptuosité qu'elles méritent à la messe solennelle. La procession des reliques et celle du Saint-Sacrement qui s'est calquée d'abord sur cette dernière, appartiennent au type des processions de cortège.

Enfin il existe une troisième sorte de procession : la procession née spontanément dès que l'on a cherché à solenniser une marche rendue nécessaire par l'accomplissement d'un rite ; ainsi a procession du viatique qui a disparu des mœurs urbaines contemporaines, et la procession d'enterrement ; les processions de Saint Marc et des Rogations sont elles aussi des processions « *fonctionnelles* », le but de la marche étant de bénir et de sanctifier les champs.

Du point de vue proprement liturgique, on doit distinguer les processions prescrites et accomplies en conformité avec les livres liturgiques approuvés par le Saint-Siège (Instr. *De Musica sacra,* n° 12 et can. 1257) — ce sont là des actions liturgiques proprement dites, — et les processions qui ne sont que de « *pia exercitia* », simples exercices de piété, comme la procession aux flambeaux de Lourdes. Dans une catégorie particulière se situent les processions prescrites ou conseillées par les livres liturgiques des diocèses ou des familles religieuses, édités par les autorités compétentes mais non revêtus de l'approbation explicite du Saint-Siège, tels que rituels, processionnaux et cérémoniaux.

* *

Deux processions dominicales, de nature très différente, sont encore en usage dans quelques paroisses ; l'une, d'origine antique, se déroule avant la messe, après l'aspersion ; l'autre n'a lieu que le 1er dimanche du mois, et après la messe.

La première, fort répandue dans la chrétienté médiévale, n'a pas été retenue par le Rituel de Paul V. Elle était encore d'usage courant dans beaucoup des paroisses françaises au siècle dernier. Sa naissance est due à un usage monastique : la bénédiction et l'aspersion des lieux réguliers avant la messe du dimanche. Pendant que le prêtre, accompagné de ses ministres et précédé de la croix, parcourait le monastère, les moines qui étaient sortis processionnellement de l'église devant lui, l'attendaient sous le cloître en chantant répons et antiennes. Les choses se passent encore ainsi dans certains monastères le 1er dimanche de l'Avent ; les autres dimanches et jours de fête, la procession a été dissociée de la bénédiction des lieux réguliers ; ainsi isolée, elle a pris le simple caractère d'une marche festive au cours de laquelle on rend hommage à N.-D. dont la statue garde le cloître. Les chanoines des églises cathédrales à qui la réforme carolingienne avait imposé la vie commune, adoptèrent l'usage et, à leur suite, toutes les paroisses ; dans ces dernières la bénédiction des lieux réguliers se mua en une bénédiction du village ou du quartier, et du cimetière contigu à l'église. La dissociation que l'on a observée dans les monastères agit ici également et la procession retint seulement le caractère de marche joyeuse. Dans l'*Année liturgique,* Dom Guéranger marque d'une note spéciale chacune de ces processions, selon l'époque de l'année. Pendant l'Avent il évoque les vierges de l'Evangile, prêtes à marcher au devant de celui qui va venir ; dans le temps de Noël, les cortèges des bergers et des Mages...

La procession après la messe du 1er dimanche de chaque mois est d'institution récente et médiocrement répandue ; elle n'était pourtant pas une exception au début du siècle (*Ami,* 1909, p. 959). Son but semble avoir été, à l'origine, de permettre une participation de toute la paroisse aux exercices du 1er vendredi du mois que seuls quelques privilégiés pouvaient suivre en semaine. Pour honorer le Sacré-Cœur, le clergé organisa, le dimanche qui suivait, une procession où l'on a porté, dans les débuts, le Saint-Sacrement, comme aux Quarante Heures et à la Fête-Dieu. Hormis le cas où cette procession serait prescrite par un rituel diocésain, elle demeure en principe facultative, et pour les chants qui l'accompagnent, on doit se référer au dit rituel, s'il les prévoit, ou aux coutumes locales (Instruc. *De Musica sacra,* n° 15).

Le Rituel romain avertit les curés du devoir qu'ils ont, de faire connaître aux fidèles « les grands et divins mystères » contenus dans les processions, et de les avertir des fruits qu'ils en peuvent retirer (Rit., tit. IX, c. I, n° 1). La procession a, en effet, une valeur hors pair. Derrière la Croix qui est son étendard, la paroisse se groupe selon un ordre hiérarchique qui exprime concrètement aux yeux de tous la place de chacun dans le corps visible de l'Eglise et dans l'Assemblée liturgique. Marchant à la suite des « *vexilla Regis* », elle affirme son caractère militant ; l'allure virile de la procession doit pouvoir lui faire découvrir qu'elle est une force au service de Dieu. La comparaison de la marche des Hébreux dans le désert s'impose à la pensée ; comme eux, la paroisse est en marche vers un terme, elle est un cortège armé, sous la protection et la conduite de Dieu, et tend vers le but désiré : la terre promise. Les chrétiens se souviennent ainsi qu'ils n'ont pas sur terre de cité permanente. D'autre part, la procession a le plus souvent un caractère festif ; le rythme, la joie des chants doit traduire le bonheur que l'on éprouve à marcher devant Dieu, à danser devant l'arche comme David.

Mais il n'y a de procession véritable que pour ceux qui y participent ; les spectateurs, eux, n'entrent pas réellement dans le mouvement. Certaines processions, de par leur nature même, ne mettent en branle de droit ou de fait qu'une partie de l'assemblée : procession de l'Introït, de l'Evangile, de la Communion au cours de la messe ; mais d'autres sont faites pour toute la communauté. Si celle-ci est privée de la part qui lui revient, la procession perd dans une certaine mesure sa raison d'être. Aussi peut-on se demander si le maintien des processions dominicales, fréquentes au point de perdre leur caractère festif, est bien opportun d'autant que les chrétiens n'y sont souvent que spectateurs.

Une remarque préalable s'impose. Il n'est permis ni au curé ni à d'autres de transférer ou de supprimer les processions *habituelles* sans l'autorisation de l'évêque (can. 1294, 1). C'est donc lui qui juge en dernier ressort de l'opportunité du maintien ou de la suppression d'une procession établie.

Mais le curé qui veut prendre l'initiative de la démarche doit s'interroger auparavant, car il n'existe pas de solution toute faite, valant pour tous les cas. Il se demandera si la procession est aimée, comprise, désirée de ses paroissiens ? Sinon, a-t-il la possibilité d'en réveiller le besoin dans le cœur de ses fidèles ? L'assemblée y est-elle purement passive ou bien participe-t-elle au moins par ses chants ? Il va de soi que jamais l'essentiel ne devra être sacrifié à l'accidentel ; la messe a infiniment plus de valeur que toutes les processions, si suivies soient-elles. Et s'il est un point sur lequel l'effort de redressement doit porter d'abord, c'est sur la participation des fidèles à la grand'messe paroissiale. Tous les prêtres le comprennent aisément.

Ceci posé, les traditions chrétiennes d'une paroisse forment un faisceau ; sacrifier l'un après l'autre chacun des éléments qui le composent, n'est peut-être pas un moyen efficace de maintenir la vie spirituelle de la communauté. Certaines habitudes ne se reprennent pas après une interruption; que l'on songe à l'aspersion avant la grand'messe, forme très authentique de commémoration du baptême, dont beaucoup regrettent, aujourd'hui, la disparition. Avant d'abandonner une pratique qui avait aidé les paroissiens d'autrefois à trouver Dieu, il faudrait être bien sûr de pouvoir compenser par un apport de sève nouvelle la déperdition d'esprit chrétien que cette suppression entraînerait.

Dom G. OURY.

LE ROSAIRE EN USINE

SOMMAIRE : I. Origines. — II. But. — III. Organisation. — IV. Comment former un groupe rosarien.

I. *Origine.* — Voici un mouvement qui nous vient de la catholique Irlande. C'est rappeler qu'il prend sa source, sans nul doute, dans la profondeur des siècles. On va comprendre sans retard ce que nous voulons dire. Pendant l'Année sainte de 1950, en réponse à l'appel du Souverain Pontife demandant des prières à toute l'Eglise, des ouvriers et ouvrières d'Irlande eurent l'idée d'offrir le Rosaire récité en commun, dans leurs lieux de travail, aux intentions du Saint-Père. Ce fut donc un mouvement entièrement spontané, un mouvement « ouvrier » dans toute la force du terme. Aurait-on pu trouver une telle initiative ailleurs qu'en Irlande ? Oui, sans doute, car en France, il y avait naguère et il y a peut-être encore, en pays chrétien fervent, des usines de tissage où l'on récitait le chapelet, en commun, chaque jour, pendant les heures de travail. Mais en Irlande cette pratique émouvante a pris, depuis 1950, une ampleur croissante. Quand survint l'année mariale, en 1954, la dévotion des Irlandais à la Vierge fut plus magnifique encore. Rome ayant suggéré l'érection de statues dans les lieux publics, la presse irlandaise signala chaque jour l'inauguration de statues de Notre-Dame dans toute l'Irlande et notamment dans des fabriques, des usines, des magasins, des bureaux. Et chaque jour, devant ces statues, commença à se faire la récitation du rosaire.

Le mouvement avait été pris en main, très vite, par une direction religieuse, assumée par le P. Gabriel Harty, dominicain irlandais de Dublin, approuvé et encouragé par le R. P. Garde, provincial d'Irlande, qui déclara : « Ce mouvement n'est encore qu'une étincelle : nous devons en faire un brasier. »

Le T. R. P. Browne, Maître Général de l'Ordre, donna à son tour son approbation en ces termes :

« J'ai suivi avec un vif intérêt votre Croisade pour la récitation quotidienne du chapelet dans les fabriques, magasins, entrepôts et cantines. On ne saurait trop insister sur l'importance de cette Croisade... Votre œuvre cher Père, est vraiment apostolique et dans la ligne de la meilleure tradition de notre Ordre. De la contemplation des mystères du Rosaire émane une puissance surnaturelle mystérieuse, capable de faire lever comme un ferment la masse des fidèles et de leur insuffler le véritable esprit chrétien. Cette Croisade est aussi dans la ligne de notre tradition irlandaise. Est-il un peuple qui ait aimé et aime encore le Rosaire comme le peuple irlandais ? Je bénis de tout cœur la Croisade du « Rosaire en Usine ».

Ce n'est pas sans raison que le Maître Général parle ici du passé irlandais. C'est dans le même sens que nous avons dit plus haut, que le « Rosaire en Usine » prend sa source tout au fond des siècles, dans la traditionnelle piété des Irlandais envers la Vierge. Cette piété, ils la font remonter à leur apôtre national, saint Patrick († 461). Elle prit la forme de la récitation du rosaire, sous l'impulsion des Dominicains, débarqués en Irlande en 1224. La dévotion au Rosaire a soutenu la foi catholique des Irlandais durant les trois siècles de la persécution protestante. Si on accuse parfois le peuple irlandais de manquer de culture et d'ignorer la liturgie, on ne pourra jamais lui reprocher de négliger la récitation du chapelet. On le récite partout et en tout temps. Durant les années de lutte pour l'indépendance nationale, ce fut l'arme la plus efficace de ce peuple ardent et humble. Les foules tombaient à genoux, le chapelet en main, surtout pendant les exécutions, devant les prisons. On peut dire en toute vérité que le Rosaire est en Irlande la prière nationale. Ainsi s'explique le mouvement du « Rosaire en Usine ». L'apostolat d'aujourd'hui sous cette forme n'aurait pu naître et se développer sans cette préparation lointaine et séculaire.

* *

II. *But et Esprit.* — Le but du mouvement est fort bien expliqué par le P. Gabriel Harty, dans son message initial :

« Travailleurs du monde, unissez-vous ! Vous n'avez rien à perdre que vos chaînes ! »

« Un siècle s'est écoulé depuis ce cri de guerre du marxisme. Mais nous, chrétiens, n'avons besoin ni de Marx, ni de Lénine, ni de Staline, car nous avons la Vérité qui seule rend l'homme libre. Et c'est précisément parce que le rosaire place l'homme en face de Celui qui est la Vérité vivante qu'il porte en lui l'espoir de la conquête du monde pour le Christ.

« Le rosaire a été donné avant tout comme un moyen dynamique d'apostolat ; nous sommes trop nombreux

à l'avoir oublié. Il n'est pas seulement une prière qui doit s'élever dans nos maisons comme un encens, mais il est plus encore la méthode propre à Marie, pour gagner les âmes. Trop souvent nous nous vantons d'avoir *gardé* le rosaire ; honte à nous si nous nous sommes contentés de le *garder !* nous devons le *transmettre !* Nous devons nous en servir pour faire connaître les mystères du Christ. Selon un très ancien adage, le rosaire est plus une méthode de prédication que de prière. Ce sera une véritable révolution que d'amener les hommes à considérer les choses sous cet angle. Mais c'est précisément la consigne donnée à Lourdes et à Fatima : « *Révolution — Conversion !* »

Faisant écho à cette proclamation, le P. Provincial disait à son tour :

« Le rosaire n'est pas seulement une formule de prière. C'est une *manière de vivre* et nous devons prêcher ses mystères à temps et à contre-temps. Le rosaire trouve donc sa place non-seulement dans la vie privée, mais aussi dans la vie publique. »

Il doit ainsi être bien entendu que la récitation du rosaire n'a jamais été envisagée comme une fin en soi. Le but principal n'est pas de faire réciter le chapelet par un très grand nombre de personnes, encore que cela ne soit pas négligeable, mais bien de *conduire à une compréhension plus profonde des mystères du rosaire.* La Croisade du rosaire se propose de mettre ses membres et adhérents *à l'école de Jésus par Marie.* Mais on tient essentiellement à ce que cela se fasse *dans les lieux de travail* Pourquoi cela ? Parce que *le travail est une participation au plan créateur de Dieu :* il a été donné à l'homme comme un moyen de perfectionner en soi-même l'image de son Créateur. La Croisade du rosaire en usine veut donc animer de l'esprit du Christ les activités diverses de l'homme, dans sa tâche quotidienne. Puisque Marie est Reine, elle doit régner non-seulement dans la vie privée mais aussi dans la vie publique. Mais par le rosaire, c'est la vie entière qui doit être transformée, surnaturalisée.

Enfin, dans ce mouvement, se vérifie le mot du pape Pie XI :

« Le premier apôtre de l'ouvrier, le plus immédiat, c'est l'ouvrier, comme les apôtres des milieux industriels et commerciaux doivent être eux-mêmes des employeurs et des marchands. »

L'apostolat s'exerce par le milieu sur le milieu, c'est la plus éloquente des formules.

* *

III. *Organisation.* — Avant tout, constatons les résultats déjà obtenus. Sous la vigoureuse impulsion du P. Harty, cette croisade a pénétré partout en Irlande : dans les fonderies, les mines, les chantiers maritimes, les fabriques les plus diverses, les ateliers, les magasins, les brasseries, les hôpitaux, les restaurants, les cinémas et jusque dans les salles de danse !

C'est un fait étonnant mais authentique que ces hommes et ces femmes, bien que fatigués par leur journée de labeur, au lieu d'attendre impatiemment l'heure de fuir leur lieu de travail, acceptent généreusement d'y prolonger leur séjour pour un « extra » de 10 à 15 minutes, en l'honneur de la Vierge Marie.

On estime actuellement à environ 1000 le nombre des centres de travail officiellement rattachés au mouvement et on est sûr qu'il en est beaucoup d'autres qui s'y associent sans y être agrégés de manière positive.

A Dublin même, cinq cents fabriques ou établissements, maisons de commerce ou bureaux, sont affiliés à la Croisade. Le nombre des employés y oscille entre 50 à 100 d'une part, jusqu'à 3.000 et 4.000 d'autre part. Le plus important de ces établissements, par le nombre des ouvriers, est la Compagnie Guinness, renommée pour sa bière. On y compte cinq groupements distincts, d'hommes principalement, qui récitent le chapelet à l'heure du déjeuner.

Notons deux traits qui sont bien caractéristiques de l'Irlande :

a) Durant l'année mariale de 1954, ce furent les bureaux du gouvernement et de l'administration qui furent les premiers à organiser la récitation du rosaire. Il y eut des critiques de la part de certains opposants, mais elles ne servirent qu'à alerter l'opinion et à propager la pratique du rosaire dans les usines.

b) En Irlande, en raison du passé de l'île, il arrive très souvent que la direction des usines soit entre les mains des protestants, alors que les ouvriers sont, pour les 95 %, des catholiques. Cela n'a pas empêché les directeurs protestants des usines de faire bon accueil à la Croisade. Chose merveilleuse et inattendue : on a vu parfois employés, ouvriers, travailleurs catholiques et protestants s'agenouiller, côte à côte, dans leur lieu de travail, pour réciter ensemble le chapelet.

Cette Croisade du Rosaire, dans le monde du travail, s'est révélée comme une prise de conscience de la dignité et des droits de la personne humaine en même temps que le remède le plus efficace contre la lutte des classes, alors que la propagande matérialiste athée ne réussit à faire de l'homme qu'un être rivé à la terre, limité à la misérable vie de ce monde, esclave d'une idéologie sans ampleur et sans idéal ! L'ouvrier qui prie et surtout qui prie avec Marie et par Marie, sait, lui, qu'il est « fils de Dieu » !

En Irlande on est très conscient de cette opposition, témoin cette déclaration d'avril 1959, émanant des groupements d'employés postaux d'Irlande affiliés à la Croisade :

« Pendant que les partisans du communisme athée seront tournés vers le Kremlin, les travailleurs irlandais prieront ensemble pour la conversion de la Russie. »

Quant à l'organisation pratique, voici en quoi elle consiste :

— a) *Groupe rosarien :* l'unité de base est le groupe rosarien comprenant tous les membres affiliés dans un lieu de travail donné. Pour les grands établissements, il est recommandé de créer plusieurs groupes.

— b) *Cellule rosarienne :* autant que possible, on tâche d'obtenir que la Présidence d'honneur d'un groupe soit confiée à un membre de la Direction, c'est-à-dire à un représentant des Cadres. Mais à l'intérieur du groupe, on constitue une *cellule* formée d'un petit nombre de militants, qui

s'occupe des questions matérielles : entretien des images et statues de la Vierge dans les locaux, par exemple, choix des horaires pour la récitation du chapelet, etc.

— c) *Corporation rosarienne.* Elle est formée de l'ensemble des cellules et elle comporte un directeur spirituel, qui est un prêtre, un religieux ou un séculier. Elle a aussi son président, vice-président, secrétaire, trésorier.

— d) *Conseil rosarien.* Au sommet de la Croisade, se situe le Conseil formé de tous les présidents de corporations et de deux autres membres de chaque corporation, nommés par le Directeur de la Croisade.

— e) *Réunions trimestrielles.* Tous les trois mois, réunions du Conseil, rapports de chaque président, allocution du directeur et récitation du chapelet.

— f) *Fonds.* Le trésorier du Conseil doit faire son rapport au sujet de tous les fonds acquis par les corporations dans la Croisade et c'est le Conseil qui en règle l'emploi. Comme exemple de cet emploi, on peut rappeler qu'il y a soit de petits autels dédiés à la Vierge, dans les locaux de travail, soit même, dans une grand établissement, la construction d'une chapelle ou oratoire.

* *

IV. *Comment former un groupe rosarien.* — Une « lettre du rosaire », en avril 1959, a donné les consignes suivantes :

1° Rappelez-vous qu'il s'agit d'un mouvement populaire : c'est à vous de commencer.

2° Parlez-en à quelques compagnons de travail.

3° Essayez ensemble de gagner le plus grand nombre d'employés ou d'ouvriers à votre projet dans l'usine, sollicitez les avis et suggestions de chacun.

4° Quand il vous semble que le moment est venu de commencer, cherchez à atteindre la Direction, mais ayez soin de passer par la voie hiérarchique : le fondé de pouvoir, le contremaître, le chef de rayon, etc.

5° Quand les ouvriers ou employés sont d'accord et ont obtenu le consentement de la Direction, adressez-vous au curé de la paroisse. Ne faites rien sans votre clergé.

6° Formez un Comité provisoire, puis définitif, de votre groupement, en élisant un président, un secrétaire et un trésorier.

7° Ces dirigeants devront prendre part aux réunions de la Croisade qui se font au Quartier général de la Croisade.

A tous les stades de cette organisation, servez-vous de la récitation du rosaire comme moyen d'aboutir à ce que vous désirez. Vous serez souvent stupéfaits des résultats obtenus. Exemple, dans une grande usine métallurgique, un employé atteste cette suite d'événements :

— Février 1957 : « Impossible ! Impossible ! Je ne vois pas comment cela pourrait se faire ! »

— Juillet 1957 : « Il y a trois mois, je ne croyais pas la chose possible et maintenant j'ai la joie de dire qu'il y a chez nous 300 hommes qui se mettent à genoux, au son de la sirène, et que leur nombre augmente chaque jour ! »

— Mai 1958 : « Ne pourrions-nous pas avoir une retraite fermée, rien que pour nous ?... »

Et ils l'ont eue !

On ne saurait dire combien d'ouvriers irlandais ont pris comme modèle ce docker converti, d'abord ivrogne, puis héros de sainteté et de charité, dont la cause de béatification est introduite à Rome, depuis 1947 : Matt (Matthieu) Talbot (1856-1925) !

Conclusion

Acte de Consécration spécialement composé pour la Croisade du Rosaire et destiné à être lu par le chef de groupe rosarien, lors de la cérémonie d'inauguration :

O Jésus, Fils du Dieu vivant,
Nous vous proclamons en ce jour
Roi et Maître de cet établissement.
O Marie, Reine de l'univers,
Nous vous proclamons Reine de cette entreprise.

Puisque vous êtes Reine, vous devez régner :
Régnez donc, ô gracieuse Souveraine,
En privé et en public.
Régnez dans le sanctuaire de nos cœurs,
Et régnez dans notre commerce.
Régnez dans la paix de nos foyers
Et régnez dans l'animation de nos fabriques.
Régnez dans notre paroisse, régnez dans notre diocèse,
Et régnez dans tout le pays !

O Joseph ouvrier,
Vous qui étiez le soutien du foyer en Galilée,
Nous vous prions d'être le chef des ouvriers
Et le Directeur de cette entreprise.

O Sainte Famille de Nazareth,
Nous nous consacrons à vous en ce jour,
Et, comme gage de cette consécration,
Nous vous promettons que
La chaîne d'or du Rosaire
Nous unira toujours,
Pour que non-seulement la famille,
Mais aussi l'entreprise,
Où l'on prie ensemble
Reste unie.
O Marie, qui régnez sur la sainte Famille,
Régnez maintenant sur cet établissement.

Tout ce que nous faisons est pour vous !
Tout ce que nous avons est à vous ! »
Amen !

N. B. — Tout ce qui précède est emprunté à la *Revue du Rosaire*, de février 1960 [1] et nous faisons nôtre cette réflexion de Fr. L. M. Baron, O. P., directeur de la Revue :

« ...Pourquoi ce vaste mouvement du Rosaire en Usine serait-il réservé aux seuls milieux de travail irlandais ? L'églantier de Massabielle éclos en terre française et transplanté en Irlande pour le

[1] *Revue du Rosaire*, Saint-Maximin (Var). C. c. p. Marseille, 68-61. — Départ d'abonnements : avril et octobre ; mais il est possible de s'abonner à toute époque de l'année. — Abonnements exclusivement annuels : simple : 4,50 NF., donnant participation à 15 messes par an ; de bienfaiteur : 5 NF. avec part. à 30 messes par an ; étranger : 8 NF. La revue est mensuelle, splendidement illustrée, en noir et en couleurs. C'est le magazine marial idéal pour familles, écoles, communautés, etc. — Les nombreuses photographies que nous apporte le numéro recensé ici constituent un témoignage émouvant du caractère profondément sérieux du « Rosaire en usine ».

bonheur de la classe ouvrière, pourquoi ne trouverait-il pas un climat favorable dans notre pays, pour une floraison, sur la souche mère, d'une roseraie qui s'épanouirait partout chez nous ? »

L. CRISTIANI.

LITURGIE

Consultations rubricales

Messe dans une chapelle de religieux

Q. — 1° De passage dans une chapelle de religieux ou religieuses exemptes, un dimanche où l'*Ordo* des Ordres religieux marque une fête de première classe, un prêtre diocésain exige des ornements verts et dit la messe du dimanche. A-t-il le droit d'agir ainsi, même s'il dit la messe devant un petit groupe de fidèles venus à une récollection qu'il leur prêche dans cette chapelle ?

2° Un prêtre diocésain — ou même l'aumônier — peut-il, dans ces mêmes chapelles, dire la messe d'un saint qui n'est ni dans l'*Ordo* de la chapelle, ni dans le missel de l'Ordre ? Par exemple, dire la messe de sainte Marguerite-Marie, là où elle n'est ni patronne du diocèse, ni patronne de la paroisse ?

3° Toujours dans ces mêmes chapelles, les prêtres diocésains peuvent-ils utiliser des missels romains — ou, réciproquement, un religieux peut-il en paroisse se servir d'un missel de son Ordre — dès qu'il y a certaines différences dans le texte de la messe du jour ?

R. — 1° « Omnes et singuli sacerdotes, tam sæculares quam regulares, missas, etsi regularium proprias, omnino celebrent juxta kalendarium ecclesiæ, vel oratorii publici in quo celebrant, exclusis tamen peculiaribus ritibus Ordinum et ecclesiarum propriis. » Ce texte des rubriques (*Addit*, tit. IV, n° 6) n'est qu'une application du principe « *locus regit actum* », et prouve que le prêtre dont vous parlez ne pouvait célébrer la messe du dimanche, mais devait prendre obligatoirement celle qui figure à la date indiquée dans le missel de l'Ordre. (A l'exclusion des rites propres à l'Ordre : cela signifie, en gros, qu'un prêtre séculier de rite romain ne prendra pas l'*Ordinaire* de la messe tel qu'il figure dans le missel de l'Ordre, si cet Ordinaire est différent du romain, mais suivra *en tout* l'Ordinarium Missæ du missel romain, en insérant, aux endroits voulus, les parties *variables* de la messe : introït, oraisons, etc. Inversement, un religieux, dominicain par exemple, célébrant dans une église de rite romain utilisera l'Ordinaire du missel dominicain en y insérant les parties *variables* de la messe).

2° Les jours où les messes *votives* sont permises, tout prêtre a le droit de célébrer celle de son choix (sauf s'il s'agit de la messe conventuelle). En conséquence, lorsque le calendrier d'un Ordre religieux autorise les messes votives, rien n'empêche de dire la messe de sainte Marguerite-Marie puisque cette sainte figure au Martyrologe romain, le 17 octobre (cf. *Addit.*, tit. IV, n° 5). Ce même jour, 17 octobre, la messe se dira « ritu festivo », c'est-à-dire avec *Gloria*, même si ladite sainte n'est pas inscrite au calendrier propre de l'Ordre. Un prêtre de rite romain utiliserait le formulaire propre inséré ce jour-là dans le missel romain.

3° Toujours en vertu de la rubrique précitée (*Addit.*, IV, 6), quand les messes votives sont permises, il est loisible à tout prêtre, séculier ou régulier, de célébrer en utilisant son missel propre, sans rien y changer. Quand les messes votives ne sont pas autorisées, on doit obligatoirement prendre le missel du lieu, comme il est dit ci-dessus 1°.

Mémoires à la Messe

Q. — Qu'en est-il des oraisons qu'il faut prendre parfois comme « mémoires » : du Saint-Sacrement, pour le Pape, pour la Propagation de la Foi, etc. ?

R. — 1. J'ai sous les yeux sept décrets — s'échelonnant du 2 juin 1955 au 23 septembre 1958 — qui traitent de l'oraison du Saint-Sacrement. Dans le premier, il est dit (e dub. 9) : « ...In supplicatione vero XL Horarum, aut occasione expositionum quæ forte fiunt per annum, *oratio SSmi Sacramenti semper est dicenda* in omnibus Missis, quæ celebrantur in altari expositionis tantum. » Il semblerait donc que cette oraison doive être considérée comme « *nunquam omittenda* ». Mais le décret du 23 septembre 1958 répond « *Negative* » à une question posée dans ce sens.

Le deuxième décret, par ordre chronologique (17 oct. 1955) précise : « In missis celebratis in Cantu omittuntur commemorationes præter eas indicatas tit. III, 2 (decreti 23 martii 1955). » Ici, par contre, paraît interdite l'oraison du St-Sacrement à la messe chantée.

Où trouver une solution satisfaisante ?

Il me semble, dans le décret du 15 avril 1957 ad I, dont voici la teneur :

« Attento prædicto decreto generali (il s'agit du décret du 23 mars 1955), quæritur : num extra Dominicas I classis, festa I cl., feria IV cinerum, vigilias privilegiatas, octavas Paschæ et Pentecostes, in missis cantatis orationes a rubricis præscriptæ pro anniversario Summi Pontificis aut episcopi, vel pro expositione publica SSmi Sacramenti dicendæ sint ? — RESP. : *Affirmative.* »

Donc, il faut dire l'oraison du Saint-Sacrement même aux messes *chantées*, sauf en l'occurrence :

— *a*) d'un dimanche double de première classe ;
— *b*) d'une fête double de première classe ;
— *c*) du mercredi des cendres ;
— *d*) d'une vigile privilégiée (Noël, Pentecôte) ;
— *e*) de l'octave de Pâques et de Pentecôte ;
— *f*) et aussi (décret du 11 juillet 1956, ad 5) pendant la Semaine sainte (cf. décret réformant la Semaine sainte, 1, 3).

Il faut remarquer que l'oraison du Saint-Sacrement n'est pas considérée comme « nunquam omittenda ». Donc, *en dehors* des jours précités, il faut l'omettre, même aux *messes basses :*

— les dimanches et fêtes doubles de deuxième classe, s'il se présente *une* oraison qui a le pas sur elle (nunquam omittenda) : oraison des anniversaires du pape ou de l'évêque ;

— les autres jours, s'il se présente *deux* oraisons de ce genre.

Il va sans dire qu'elle s'omet aux messes *identici mysterii.*

2. — Pour l'oraison du pape ou de l'évêque, j'ai dix réponses sous les yeux. D'après la dernière en

date (23 sept. 1958), elle doit être considérée comme « *nunquam omittenda* », par conséquent être dite (à *toutes* les messes), même les jours mentionnés au n° 4 *a* du titre III du décret général, même pendant les octaves de Pâques et de Pentecôte. Voici le texte de ce décret (ad 1) :

« Cum in responso *Romana*, diei 12 novembris 1957, ad IV, Sacra Rituum Congregatio statuerit ut oratio in anniversario, quod dicitur, papæ aut episcopi dicenda sit sub distincta quidem conclusione et habenda ut oratio « numquam omittenda » quæritur : utrum hujusmodi oratio semper habenda sit ut « nunquam omittenda », et ideo dicenda etiam in diebus et casibus recensitis in decreto generali diei 23 martii 1955, tit. III, n. 4 *a*) et tit. II, n. 12, an potius solummodo extra dies et casus supra recensitos.

Resp. : Talis oratio *semper uti* « nunquam omittenda » *habenda est* ».

Il semble pourtant qu'elle doive être omise pendant la Semaine sainte (*supra*, I, 3).

3. — Les dimanches et fêtes doubles de deuxième classe n'admettent qu'*une* oraison en plus de celle du jour. Le dimanche 18 octobre 1959, cette deuxième oraison était celle (nunquam omittenda) du dimanche. Pas de place par conséquent pour l'oraison de la Propagation de la foi, ni à la messe basse, ni à la messe chantée. Voici d'ailleurs un décret qui prouve l'exactitude de cette assertion :

« Utrum oratio imperata pro re gravi ab Ordinario omitti debeat... *b*) diebus recensitis in tit. III, n. 4, *b*, ejusdem decreti generalis, quando una ex commemorationibus « nunquam omittendis » ad normam ejusdem tituli III, n. 2 jam facienda est, vel dicenda oratio in anniversariis papæ aut episcopi, vel oratio de SSmo Sacramento pro causa publica exponendo ?

Resp. : *Affirmative* » (décret du 23 septembre 1958, ad 3).

Préface, mémoires

Q. — 1° A la messe « *De D.N.J.C. Sacerdote* », quelle préface faut-il dire ? Notre ordo porte « *De cruce* »; un agenda ecclésiastique au contraire affirme : « ...décret du 2 juin 55 : ...on ne doit plus dire la Préface de la Croix à la messe du Souverain Prêtre ». Qui faut-il croire ?

2° Notre « Ordo » indique pour la messe du 18 janvier : « 1. or. S. Petri, 2. or. S. Pauli, 3. Or. « ad tollend. schis. ». 4. *or. Stæ Priscæ.* » Y a-t-il donc des exceptions à la règle de ne jamais dépasser 3 oraisons ?

3° Notre « Bulletin Diocésain » nous demande de ne pas oublier que les mémoires à ne jamais omettre même à la messe *chantée* sont celles : ... IV) impérées « pro re gravi » ; — V) de l'anniversaire de l'élection ou du sacre ou du couronnement de l'évêque ou du pape.

Qu'en est-il réellement ?

R. — 1. Voici deux décrets (contradictoires) au sujet de la préface de la messe du Christ-Prêtre :

31 oct. 1955, ad 2 : « ...Estne propria præfatio... de S. Cruce in missis de Pretiosissimo Sanguine et D.N. I.C. Summi et Æterni Sacerdotis ? — Resp. : *Affirmative* ».

23 sept. 1958, ad 5 : « Quæritur... utrum in missa votiva D.N.J.C. Summi et Æterni Sacerdotis dicenda sit præfatio de S. Cruce, an potius præfatio communis vel, si casus ferat, de tempore ? — Resp. : Dicenda est *præfatio communis* vel, si casus ferat, *de tempore.* »

Ce dernier décret étant plus récent, il doit prévaloir (à moins de décision postérieure, que je ne connais point) : ceci montre combien est difficile la position des rubricistes en cette période de transition.

2. — Votre ordo est dans l'erreur. Sans doute, le décret du 17 octobre 1955 (*Baionen.*, ad 24) spécifie-t-il : « Si festum S. Petri Apostoli fiat vel commemoretur in Dominica, debetne omitti commemoratio S. Pauli, cum una dumtaxat commemoratio fieri possit in Dominica ? — Resp. : Oratio de S. Paulo in festis S. Petri, et vicissim, consideranda est tamquam una sola cum oratione festi », mais un décret postérieur (30 juillet 1957) précise (ad 3) :

« Utrum oratio de S. Paulo in festis S. Petri ; et vicissim, consideranda sit una absolute cum oratione festi respectu numeri ternarii orationum non excedendi ? — Resp. : *Negative* ».

Il n'y a donc pas de place pour la mémoire de Ste Prisque le 18 janvier, qui arrive en quatrième position. Pourquoi, d'autre part, la mettre après l'oraison impérée ?

3. — Mieux que le décret du 20 février 1957 (*Ami* 1958, p. 334), en voici d'autres, plus récents et plus explicites au sujet de l'omission de l'oraison impérée *pro re gravi.*

1° 23 septembre 1958, ad 3 : « Utrum oratio imperata pro re gravi ab Ordinario omitti debeat : *a*) omnibus diebus et casibus recensitis in decreto generali diei 23 martii 1955, tit. III, n. 4, *a*... — Resp. : *Affirmative.* »

Or, la messe chantée est bien un des « cas » prévus par cette partie du décret.

2° 18 février 1958, ad 6 : « Estne in missis in cantu celebratis addenda collecta pro re gravi ab Ordinario imperata ? — Resp. : *Negative.* »

Ce décret est on ne peut plus explicite.

Quant à l'oraison des anniversaires du pape et de l'évêque, votre bulletin diocésain est dans le vrai. Le dernier décret paru (à ma connaissance) l'assimile, en effet, aux oraisons « nunquam omittendæ ». Il faut donc la dire en toutes circonstances (sauf, peut-être durant la Semaine sainte), même les dimanches et fêtes doubles de première classe, alors qu'autrefois en ce cas elle était renvoyée au premier jour libre.

Prières après la Messe

Q. — Dans un Scolasticat international nous avons un Oratoire semi-public. Dois-je dire les prières après la messe dans un tel oratoire ?

Je ne le crois pas, car dans tous les documents émanés du Saint-Siège on ne parle que « in omnibus missis privatis... *in ecclesiis* ». D'autres canonistes sont du même avis que moi.

R. — Pour la récitation des prières après la messe, il n'y a pas de différence à faire selon que l'on célèbre dans une église ou dans un oratoire, qu'il soit public, semi-public ou privé.

Vous dites que dans tous les documents émanés du Saint-Siège de Léon XIII jusqu'aujourd'hui, on ne parle que des églises (*in ecclesiis*). Où donc

avez-vous vu cela ? Pour prouver le contraire, citons simplement un décret, celui du 2 juin 1916 (c'est moi qui souligne) :

« An preces post missam omittere debeat sacerdos, qui Sacrum facit *in oratorio* cujusdam Communitatis religiosæ, dum ipsa Communitas vel lectioni meditationis, vel alteri missæ assistit, vel ad recipiendam Sacram Communionem accedit, vel pias preces in communi recitat ? — Resp. : *Negative*, et in casu preces præscriptæ recitentur submissa voce tam a sacerdote celebrante quam a clerico seu inserviente vel tantum respondente... »

Si les prières de Léon XIII ne devaient être dite que dans les églises, la réponse de la S. C. des Rites aurait été tout autre, elle aurait consisté en un seul mot : *Affirmative*, puisqu'il s'agissait d'un oratoire.

Il est vrai que certains ont voulu faire une distinction entre les « églises » et les « oratoires », sous prétexte que le décret du 6 janvier 1884 prescrit cette récitation « *in omnibus tum Urbis tum catholici orbis ecclesiis* ». Mais le mot « église » n'est pas pris ici dans son sens canonique, et signifie tout simplement « lieu sacré ». La meilleure preuve est que ce même décret de 1884, quelques lignes plus haut, parle de prières ordonnées « in *templis* omnibus ». Le mot « templum » est-il canonique ?

Cette opinion, selon laquelle les prières de Léon XIII ne seraient obligatoires que dans les églises, a été réfutée par les *Ephemerides liturgicæ* en 1955, p. 54-60 et 287-289. Puisque vous êtes à Rome, vous pourrez facilement consulter ces articles écrits par un consulteur de la S. C. des Rites, et... vous rendre à l'évidence.

Messe de la férie. Propre de France

Q. — 1° Le samedi 7 novembre, notre Ordo marquait « *S. Maria in sabbato* ». La Toussaint était tombée le dimanche 1er ; était-il possible, le 7, au lieu de la messe de la Vierge, de célébrer la messe de la férie ? L'Ordo porte qu'il n'est pas permis de dire, comme messe votive, une messe du temps. Mais, dans ce cas, comme la messe du dimanche n'avait pas été dite, n'aurait-elle pas dû primer le samedi ?

2° Nous vivons à l'étranger. Notre Ordo nous vient de France. Il comporte donc les « saints du Propre de France ». Devons-nous observer l'Ordo quand il y a un Saint « national » ou en sommes-nous dispensés ?

R. — 1° Depuis le 1er janvier 1956, la messe d'un dimanche empêché par une fête n'est plus reportée en semaine (décret du 23 mars 1955, tit. II, n° 6 : « Officium et missæ dominicæ impeditæ, nec anticipantur, nec resumuntur »). En conséquence, le samedi 7 novembre, il n'était pas permis de dire la messe du dimanche précédent en occurrence avec la Toussaint.

2° Ce qu'on appelle le « Propre de France » n'est en réalité qu'une série de fêtes accordées au clergé *séculier* de France (rescrit du 11 janvier 1914 : *Parisien.* et aliarum *diœcesium* Galliæ). Elles ne peuvent donc, *sans indult spécial*, être célébrées par les religieux ayant un calendrier propre. En effet, le décret de S. Pie X, du 28 février 1914, précise (IV) que les religieux ne doivent célébrer que les fêtes locales de la dédicace et du titulaire de la cathédrale ainsi que celle du patron principal du lieu. S'ils désirent en célébrer d'autres, ils doivent s'adresser à la S. C. des Rites (*ibid.*, VI.).

Si tel est votre cas, vous devez célébrer les fêtes des « saints de France » dans la mesure où votre indult vous les accorde. N'en connaissant pas le texte, nous ne pouvons vous donner une réponse adéquate, qu'il vous sera facile de trouver vous-même, à la lumière des principes que nous vous avons rappelés.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

L'éducation de l'espérance. — 256 p. (15 × 24) ; 9,50 NF. — Paris, Secrét. National de l'U.R.E. 20, rue Gay-Lussac, Ve. (C. c. Paris 6665.48).

Sous ce titre paraît le compte rendu des 14es Journées d'études de l'*Union des Religieuses Enseignantes*, tenues à Paris en juillet 1959.

On y trouve quatorze conférences groupées sous quatre titres : 1° Le mystère de l'espérance, vertu théologale ; 2° Espérance et monde moderne ; 3° Comment vivre l'espérance de l'Eglise ; 4° Pédagogie de l'espérance. Quatorze conférenciers, et parmi eux Mgr Menager et Mgr Garrone, y prirent la parole.

Il s'agissait de l'éducation des jeunes filles ; le sujet fut envisagé aux points de vue psychologique et pédagogique, théologique et pratique. A notre époque où les théories du désespoir et de l'absurde sont présentées à la jeunesse comme la seule explication, ces conférences sont d'une particulière utilité.

P. Lorenzo SALES. — **La toute petite voie d'amour** — 100 p. (10,5 × 15,5), 3 NF. — Mulhouse, Edit. Salvator, 1959.

Cet ouvrage résume, avec questions et réponses analogues à celles d'un catéchisme, la nouvelle méthode de vie spirituelle qui aurait été enseignée par Notre-Seigneur lui-même à une religieuse capucine italienne, Sr Consolata Bedrone (1903-1946). C'est un résumé de l'ouvrage plus considérable publié en 1952, dont l'*Ami* (25 sept. 1952, p. 590) a donné une recension détaillée. La biographie complète de cette religieuse n'est toujours pas publiée. Les réserves doctrinales que nous avons faites alors nous paraissent encore justifiées. Pour l'ensemble, il convient de suspendre, du moins provisoirement, tout appréciation comme nous invitions à le faire en 1952. Signalons cependant que le présent ouvrage paraît avec l'*Imprimatur* du vicaire général d'Alba.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 22 martii 1960

G. Michel, *vic. gen.*

Le gérant : C. Gaildraud

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)